



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

services à la personne

Question écrite n° 5204

Texte de la question

M. Bernard Gérard attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité sur le développement important des services d'aide à la personne. Alors que ce secteur est celui qui a connu la plus forte croissance ces dernières années et qu'il représente un important gisement d'emplois, se pose la question de la professionnalisation de ces emplois qui exigent des capacités spécifiques, notamment à l'égard des personnes âgées. Il est en effet à craindre que des personnes sans aucune formation particulière ne créent des sociétés de services aux personnes dans un but exclusivement lucratif, au mépris des besoins réels des publics auxquels elles s'adressent. Dans un contexte de concurrence accrue, le risque est grand de voir les opérateurs s'engager dans une logique de prix cassés, proposant de multiples prestations dans un manque total de visibilité et de cohérence (aide à domicile aux personnes fragilisées, jardinage, soutien scolaire à domicile, garde des enfants, etc.) sans aucun souci de qualité ou d'accessibilité des services, à l'inverse des garanties que peuvent offrir, par exemple, les CCAS. Il insiste donc sur la nécessité de mettre en place des outils d'évaluation et de contrôle de ces sociétés, et lui demande quelles mesures il entend prendre en ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Gérard](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5204

Rubrique : Services

Ministère interrogé : Travail, relations sociales et solidarité

Ministère attributaire : Économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 septembre 2007, page 5803

Question retirée le : 30 octobre 2007 (Retrait pour cause de question identique)